

CENTRE HOSPITALIER EDMOND GARCIN

179 avenue des Sœurs Gastine
13677 AUBAGNE Cedex
2 04.42.84.70.02
2 04.42.84.06.67
dir.chaubagne@free.fr
Site Internet www.ch-aubagne.fr

Décision N°2017.1760

- ✓Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- √Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et au directoire des établissements publics de santé,
- √Vu l'instruction n°DHOS/E1/2010/75 du 25 février 2010 relative à la mise en place des directoires des établissements publics de santé,
- ✓Vu la nomination de Florence Arnoux en qualité de Directeur par intérim à compter du 18 avril 2017
- ✓Vu la reconfiguration des pôles de l'établissement présentée en CME le 19 septembre 2017 et au conseil de surveillance le 21 septembre 2017
- ✓Vu la proposition de M. le Président de la CME

Le Directeur décide :

Article 1:

Sont membres du Directoire :

Membres de droit :

- Madame Florence Arnoux, Directeur par intérim, Président du Directoire
- M. le Dr Mohamed SALEM, Président de la C.M.E., Vice Président du Directoire
- Mme Thérèse Duluc, Cadre de Santé, en qualité de représentant du Président de la CSIRMT

Membres désignés par le Directeur, après information aux membres du conseil de surveillance :

- Sur proposition du Président de la CME :
 - Mme le Dr Isabelle Pons, chef du pôle médecine, urgences, gériatrie, pédiatrie
 - Mme le Dr Camille Mazière, chef du pôle chirurgie anesthésie réanimation gynécologie obstétrique
 - Mme le Dr Dragana Isak, praticien hospitalier
 - M. Damien Flourez, Directeur adjoint

Membres invités permanents :

- Mme Pascale De Palma, Directeur adjoint
- Mme Corinne Oualid Granados, Directeur Adjoint
- Mme le Dr Caroline Dumazer, pharmacien praticien hospitalier
- M. le Dr Claude Marblé, praticien hospitalier
- M. le Dr Blaise Tramier, médecin DIM
- M. le Dr Sadek Zerdani, praticien hospitalier

Article 2:

Le mandat des membres du présent Directoire est identique à celui du Président de CME et s'achèvera par conséquent le 12 janvier 2020.

Article 3

La présente décision sera rendue publique par voie d'affichage à la Direction et sur les sites intra et internet du Centre Hospitalier.

Fait à Aubagne, le 22 septembre 2017

Le Directeur par intérim

F. ARNOUX